

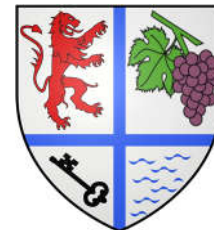


DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement de Lyon

MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN GIER

Téléphone : 04 72 24 58 65 - Fax : 04 72 24 50 69



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 décembre 2022

Séance ordinaire du **15 décembre 2022 à 19h00**

Date de convocation du conseil municipal : **9 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **15**

Président de séance : **Mme OSTOJIC Virginie**

Etaient présents : Mmes GARCIA, MICHELNICKY, OSTOJIC. LECLERCQ, BOIRON M., HIGUERO, CHEVALLIER

Mrs SIMON, BELMONT, CHARMY, GUIGUET, MARREL, ESTRAGNAT, VILLARD

Etaient excusés : Mmes BOIRON B. (Pouvoir à M. CHARMY)

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain GUIGUET**

Après avoir fait l'appel nominal des élus, le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Demande d'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

- Avis sur la demande d'enregistrement de la SAS ATELIER PATRICK FONT pour l'exploitation d'une installation de fabrication et conditionnement de jus de fruits
- Accord de principe avant arrêt de la révision du PLU

Autorisation donnée à **l'unanimité**.

Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 22 septembre 2022 :

Le compte rendu du conseil municipal du 22 septembre a été approuvé sans remarque, à **l'unanimité**.

Autorisation de signature de la convention intercommunale d'instruction des autorisations d'urbanisme avec Vienne Condrieu Agglomération :

Vienne Condrieu Agglomération propose une Convention Territoriale Globale de services aux familles pour la période 2022-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à **l'unanimité**, donne son accord pour l'Autorisation de signature de la convention avec Vienne Condrieu Agglomération.

Tableau des emplois 2022 – modification :

Après un recalcul du temps de travail annualisé, il est nécessaire de procéder à la modification des emplois suivants :

MODIFICATION				
<i>Délibération</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Temps travail actuel</i>	<i>Nouvelle situation</i>	<i>Nouveau temps travail</i>
8 avril 2021	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 3° (emploi permanent) de la loi du 26 janvier 1984	13.8/35	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels (emploi permanent) sur le fondement de l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique	14.98/35
8 avril 2021	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 3° (emploi permanent) de la loi du 26 janvier 1984	11.1/35	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Ouvert aux contractuels (emploi permanent) sur le fondement de l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique	11.99/35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à **l'unanimité**, approuve la modification de ces emplois.

Projet de plan de mobilités de Vienne Condrieu Agglomération

La Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé le 8 novembre 2022 son projet de Plan de Mobilités de Vienne Condrieu Agglomération (PDM).

Le projet de PDM doit être arrêté par l'autorité organisatrice de la mobilité, en l'occurrence Vienne Condrieu Agglomération, et les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à **l'unanimité**, donne un avis favorable au projet de PDM.

Subvention à l'association « Les Saint Romain de France » pour la bibliothèque

Le président des « Saint Romain de France expose le bilan de l'achat des livres. Contenu des tarifs, il est nécessaire de doubler le montant de la subvention pour permettre l'acquisition en nombre suffisant d'ouvrages pour satisfaire les demandes des adhérents. Il est important d'inciter les plus jeunes et les moins jeunes à la lecture.

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** (M SIMON, MMES BOIRON M. et GARCIA n'ayant pas participé au vote) d'accorder cette subvention pour un montant total de 715.20 € pour l'achat de livres de la bibliothèque municipale pour l'année 2023.

Convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres de l'intercommunalités, relative à l'aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »

En date du 27 juin 2018, le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement pour la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Depuis cette date l'intercommunalité intervient conjointement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aux communes pour participer aux financements des investissements des petites entreprises du commerce.

Dans le cadre de la loi Notre, une convention entre la Commune et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, doit autoriser la Commune à intervenir en matière d'aide économique en conformité avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré en juin 2022, un nouveau SRDEII. Cette modification entraîne le nécessité de nouvelles conventions avec les collectivités souhaitant mettre en œuvre des aides aux entreprises.

Le conseil municipal, par un vote à **l'unanimité**, approuve le règlement de l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » et d'autorise Madame le Maire à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la Commune, Vienne Condrieu Agglomération et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion sur les exercices 2018 et suivants de Vienne Condrieu Agglomération

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération au cours des exercices 2018 et suivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération au cours des exercices 2018 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

Groupement de commandes : marché de fourniture de carburants pour les véhicules et matériels pour les besoins des services des membres du groupement de commandes

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté antérieurement par Vienne Agglo « action 1 - groupements de commandes » et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché de fourniture de carburants pour les véhicules et matériels, en groupement de commandes.

Considérant que la Commune ne possède qu'un seul véhicule, utilisé pour le service technique, et a surtout un besoin de fioul pour l'approvisionnement des salles communales, Considérant la nécessité de favoriser les fournisseurs de proximité qui interviennent en urgence et ne peuvent répondre au marché de Vienne Condrieu Agglomération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 2 abstentions et 13 votes contre**, **Refuse** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la fourniture de carburants pour les véhicules et matériels,

Avis sur la demande d'enregistrement de la SAS ATELIER PATRICK FONT pour l'exploitation d'une installation de fabrication et conditionnement de jus de fruits

La consultation publique a commencé afin de recueillir les observations sur la demande d'enregistrement de la SAS ATELIER PATRICK FONT pour l'exploitation d'une installation de fabrication et conditionnement de jus de fruits, nectars, jus de légumes et boissons à base de thé infusés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'enregistrement de cette exploitation.

Accord de principe avant arrêt de la révision du PLU

Vu la dernière version du projet de révision du PLU présentée en vue de l'arrêt de celle-ci,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, donne son accord de principe avant arrêt de la révision du PLU.

Questions et informations diverses :

- Information sur la journée du patrimoine : elle s'est déroulée samedi 17 septembre avec l'ouverture de l'église et de son clocher. Ce sont une cinquantaine de saint romains qui sont venus visiter le monument.
- Point de situation sur les futurs travaux d'aménagement des berges du Gier, et notamment sur l'ancienne route qui n'est plus en fonction.
- Point d'information sur le délestage électrique.

Le conseil municipal est clôturé par Madame le Maire **à 20h15**.

